

---

# MANUEL UTILISATION

## DECLARER SUR LE PORTAIL HEBERGEUR

---

### 1. Introduction

La taxe de séjour est collectée durant toute l'année civile (du 1er janvier au 31 décembre) par l'ensemble des hébergeurs touristiques à titre onéreux, quel que soit leur statut, auprès de toute personne qui séjourne une nuit au moins à titre onéreux sur le territoire de Loire Forez, et qui n'est pas domiciliée dans l'une de ses communes et n'y possède pas non plus une résidence à raison de laquelle elle est passible de la taxe d'habitation.

Les personnes ayant donné leur adresse mail et qui ont reçu leur identifiant peuvent déclarer via la plateforme informatique : <https://ts-loireforez.consonanceweb.fr/>

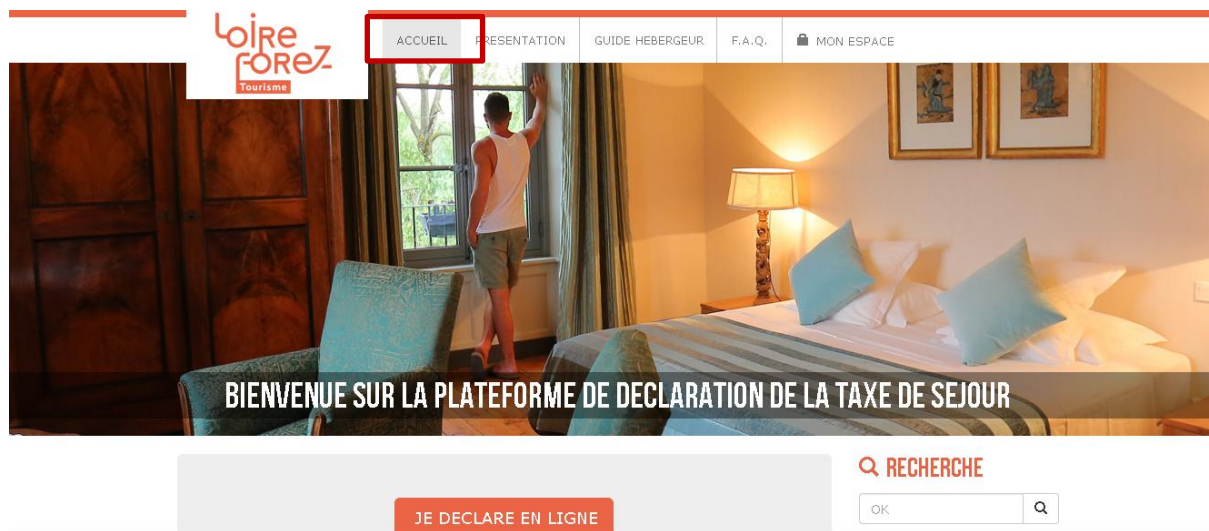
La plateforme de déclaration vous permet également d'avoir accès à une présentation de la taxe de séjour et la législation correspondante.

## 2. La plateforme

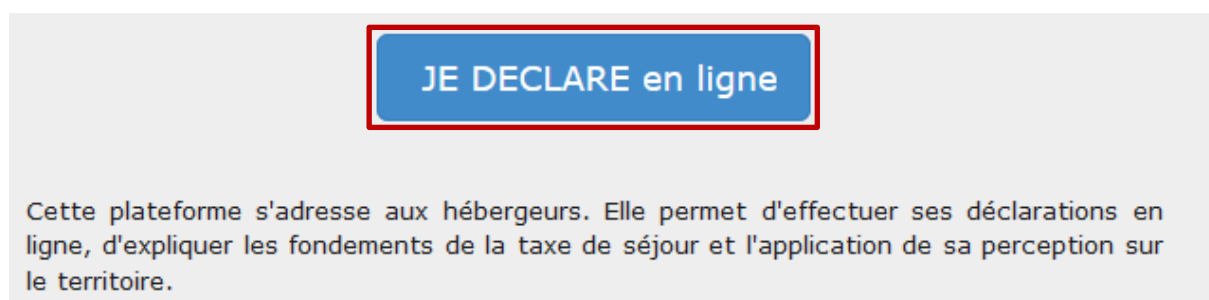
Taper l'url <https://ts-loireforez.consonanceweb.fr/> dans votre navigateur. Vous arriverez sur la plateforme de déclaration.

- [La page Accueil](#)

Cette page reprend toutes les informations concernant le service Taxe de Séjour et son application.



Vous y trouverez également un accès rapide à la déclaration.



Vous pourrez également télécharger des documents mis à disposition par le service Taxe de Séjour, dans le pavé Documents situé sur la droite de l'écran :



- [La page Présentation](#)

Cette page vous présente la Taxe de Séjour ainsi que vos obligations en tant qu'hébergeur.



**Loire FOREZ**  
Tourisme

ACCUEIL PRESENTATION GUIDE HEBERGEUR F.A.Q. MON ESPACE

BIENVENUE SUR LA PLATEFORME DE DECLARATION DE LA TAXE DE SEJOUR

**RECHERCHE**

OK

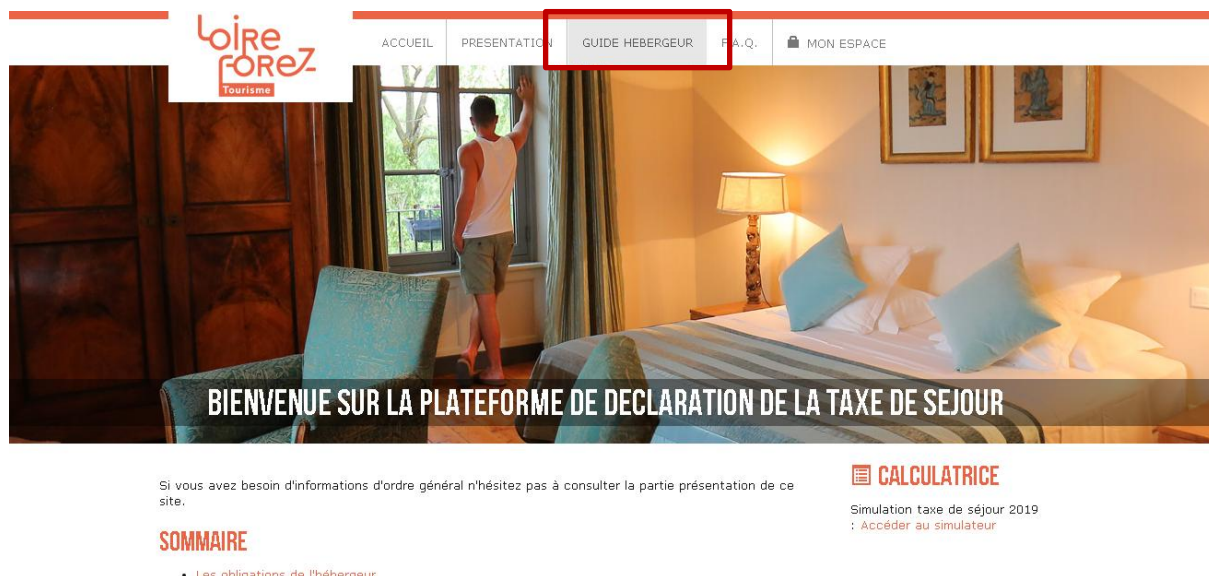
**NOS COORDONNEES**

**EN QUELQUES MOTS ...**

Les communes peuvent demander aux vacanciers séjournant sur leur territoire de payer une taxe de séjour. Cette taxe permet aux communes de financer les dépenses liées à la fréquentation touristique ou à la protection de leurs espaces naturels touristiques dans un but touristique. La taxe de séjour et la période durant laquelle elle s'applique sont déterminés par le conseil municipal de la commune ou l'organe délibérant

- [La page guide hébergeur](#)

Cette page vous présente un guide de la Taxe de Séjour.



**Loire FOREZ**  
Tourisme

ACCUEIL PRESENTATION GUIDE HEBERGEUR F.A.Q. MON ESPACE

BIENVENUE SUR LA PLATEFORME DE DECLARATION DE LA TAXE DE SEJOUR

**CALCULATRICE**

Simulation taxe de séjour 2019  
: Accéder au simulateur

**SOMMAIRE**

- Les obligations de l'hébergeur

- [La page F.A.Q](#)

Cette page vous propose une foire aux questions.

ACCUEIL PRESENTATION GUIDE HEBERGEUR F.A.Q. MON ESPACE

loire forez  
Tourisme

BIENVENUE SUR LA PLATEFORME DE DECLARATION DE LA TAXE DE SEJOUR

RECHERCHE

OK

NOS COORDONNEES

**SOMMAIRE**

- Le prêt gratuit du bien immobilier est-il soumis à la taxe de séjour?
- Je suis client, locataire d'un hébergement touristique situé sur le territoire où je réside. Dois-je payer la taxe de séjour?

- [La page Mon Espace](#)

Pour accéder à votre espace de déclaration, vous devrez d'abord vous connecter. Cliquez sur le menu « MON ESPACE » et renseignez vos identifiants reçus par mail. Cliquez sur « Se connecter »

ACCUEIL PRESENTATION GUIDE HEBERGEUR F.A.Q. MON ESPACE

loire forez  
Tourisme

Votre identifiant

Votre mot de passe

Se connecter

Identifiant ou Mot de passe oublié ?

### 3. Votre espace personnel

Vous êtes désormais bien connecté à votre espace sur la plateforme de déclaration. Vous pourrez vous déconnecter en cliquant sur le bouton rouge situé à droite de votre écran.

Vous pouvez également accéder rapidement à votre espace depuis la page d'accueil de la plateforme.

- [Onglet Coordonnées](#)

Cet onglet vous permet de vérifier les informations vous concernant. Vous pouvez demander un nouveau mot de passe ou signaler une erreur au service Taxe de Séjour.



- Onglet Mes hébergements

Cet onglet vous permet de vérifier les informations concernant votre ou vos hébergements. Vous pouvez consulter les périodes d’ouverture enregistrées pour chaque hébergement ou signaler une erreur au service Taxe de Séjour.



- Onglet Déclarer

Cet onglet vous permet de déclarer la taxe de séjour en choisissant la période de déclaration souhaitée.





Pour ce faire, cliquez sur le menu déroulant « Choisissez une période de déclaration » et sélectionnez la période qui vous intéresse. De r...otre déclaration.

**Si votre hébergement est classé**, voici l’affichage que vous aurez afin de faire votre déclaration :

### Déclaration : Standard : PÉRIODE 1

Nombre de nuitées	
Description	Nombre
Plein tarif	<input type="text"/> x 1.00 €
Exonérées	<input type="text"/> x 0 €
Nombre de personnes logées	<input type="text"/>
Justificatif	Titre: <b>Registre_logeur_</b>
Votre registre du logeur	<input type="button" value="Choisir un fichier"/> <input type="button" value="Aucun fichier choisi"/>
<b>Total</b> <b>0 nuitées - 0.00 €</b>	

**Si votre hébergement est non classé**, l’affichage sera le suivant :

<b>Nombre de nuitées</b> Nombre total de nuitées louées	<input type="text"/>
<b>Nombre d'occupants</b> Nombre total de personnes logées	<input type="text"/>
<b>Nombre d'assujettis</b> Nombre total de personnes assujetties (non exonérées)	<input type="text"/>
<b>Taxe de séjour collectée sur la période</b>	<input type="text"/> €
Justificatif	Titre: <b>Registre_logeur_</b>
Votre registre du logeur	<input type="button" value="Choisir un fichier"/> <input type="button" value="Aucun fichier choisi"/>

**Comment remplir le formulaire de déclaration ?**

Le champ « **Plein Tarif** » correspond au nombre total de nuitées réalisées durant le mois écoulé par les personnes logées non exonérées (*soit les personnes de plus de 18 ans*)

➔ Méthode de calcul : Nombre de personnes « Plein tarif » x nombre de nuitées

*Exemple (pour un gîte de 4 personnes) :*

*2 personnes X 7 nuitées = 14 nuitées*

*4 personnes X 7 nuitées = 28 nuitées*

*3 personnes x 2 nuitées = 6 nuitées*

*Total des nuitées « Plein tarif » du mois : **48 nuitées** >> à renseigner dans le champ « Plein tarif »*

Le champ « **Exonérées** » correspond au nombre total de nuitées réalisées durant le mois écoulé par les personnes logées exonérées (*moins de 18 ans ou titulaire d'un contrat de travail saisonnier dans la vallée*)

➔ Méthode de calcul : Nombre de personnes « Exonérées » x nombre de nuitées

*Exemple (pour un gîte de 4 personnes) :*

*2 personnes X 7 nuitées = 14 nuitées*

*1 personne x 2 nuitées = 2 nuitées*

*Total des nuitées « exonérées » du mois : **16 nuitées** >> à renseigner dans le champ « Exonérée »*

Le champ « **Nombre de personnes accueillies comprenant les exonérés** » correspond au nombre total de personnes accueillies durant le mois exonérées et non exonérées.

*Exemple (pour un gîte de 4 personnes) :*

*(2 + 4 + 3 personnes « plein tarif ») + (2 + 1 personnes exonérées) = 12 pe*

*>> à renseigner dans le champ « Nombre de personnes accueillies »*

Cliquez sur « Déclarer » pour valider votre formulaire.

Afin de joindre votre registre du logeur à votre déclaration, cliquez sur « Choisir un fichier » et sélectionnez votre fichier.

- Onglet Mes anciennes déclarations

Une fois votre déclaration effectuée vous pouvez consulter ou télécharger une attestation de déclaration depuis la rubrique « mes anciennes déclarations », en cliquant sur « **reçu** ».

[Deconnexion](#)

[Coordonnées](#)[Mes hébergements](#)[Déclarer](#)[Mes anciennes déclarations](#)

**Vous avez effectué 1 déclarations(s) - Nous affichons seulement les 12 dernières déclarations**

Mode	Description	Adresse	Date déclaration	Période de déclaration	Montant	Modifier	Reçu
Réel				Déclaration 1er semestre 2017	82.50 €		

[SIGNALER UNE ERREUR](#) 

Lorsque vous souhaitez quitter votre espace, cliquez sur « **Déconnexion** » pour vous déconnecter.